

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02112

Numéro SIREN : 821 074 671

Nom ou dénomination : MAISON BALLESTER SENECHAL

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2019 sous le numéro de dépôt 18444

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

MAISON BALLESTER SENECHAL
9 rue du Min Bat D1 Cases 4 à 8
59160 Lomme

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : MAISON BALLESTER SENECHAL Numéro RCS : 821 074 671
Numéro Gestion : 2016B02112
Forme Juridique : Société à responsabilité limitée
Adresse: 9 rue du Min Bat D1 Cases 4 à 8
59160 Lomme

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2018
Durée de l'exercice : 12 mois
Comptes annuels déposé le : 04/09/2019
Sous le numéro : 18444

Délivré à Lille Métropole le 13 septembre 2019

Le Greffier,

195 18444 p.4

11

MAISON BALLESTER SENECHAL

9, RUE DU MIN
BAT D1 CASES 4 A 8
59 160 LOMME

Comptes Annuels

31 décembre 2018

*Certifié conforme à
l'original*

[Signature] *[Signature]*

PANSARD & ASSOCIÉS

EXPERTS COMPTABLES
AMERICAN INSTITUTE OF CERTIFIED PUBLIC ACCOUNTANTS
INTERNATIONAL AFFILIATE

www.pansard-associes.com

SARL MAISON BALLESTER SENECHAL

COMPTES ANNUELS

Periode du 01/01/2018 au 31/12/2018

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL MAISON BALLESTER SENECHAL relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 18 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Montants en
Euro

Total bilan 2 915 397

Chiffre d'affaires 14 367 919

Résultat net comptable (Bénéfice) 169 935

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ROUBAIX
Le 29/03/2019

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val.similaires	18 800	10 192	8 608	14 301
Fonds commercial (1)	300 000		300 000	270 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	139 531	29 363	110 168	121 974
Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 401	31 337	4 064	11 845
Autres immobilisations corporelles	36 573	33 960	2 613	11 593
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 770		1 770	1 770
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	532 076	104 853	427 223	431 483
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	6 186		6 186	6 767
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	100 838		100 838	84 294
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 340 773	53 411	1 287 362	1 232 982
Autres créances	86 430		86 430	36 252
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	979 466		979 466	835 164
Charges constatées d'avance (3)	27 891		27 891	6 705
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 541 584	53 411	2 488 174	2 202 164
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 073 660	158 263	2 915 397	2 633 647
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	200 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 992	871
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	104 852	4 544
Report à nouveau	30 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	169 935	202 430
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	515 779	327 844
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	517 819	600 000
Emprunts et dettes financières diverses (3)	17 035	7 700
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 590 929	1 421 214
Dettes fiscales et sociales	197 052	257 950
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	68 904	18 939
Produits constatés d'avance (1)	7 878	
TOTAL DETTES	2 399 618	2 305 803
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 915 397	2 633 647

(1) Dont à plus d'un an (a)	434 487	2 305 803
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 965 131	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	14 332 883	11 914 399	2 418 483	20,30
Production vendue	35 037	31 545	3 492	11,07
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	28 086	29 578	-1 492	-5,05
Total	14 396 005	11 975 522	2 420 483	20,21
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	12 131 340	9 989 553	2 141 788	21,44
Variation de stock (m/ses)	-16 544	-11 760	-4 784	40,68
Achats de m.p & aut.approv.	39 714	54 847	-15 133	-27,59
Variation de stock (m.p.)	581	-6 767	7 348	-108,58
Autres achats & charges externes	1 083 076	858 093	224 983	26,22
Total	13 238 168	10 883 965	2 354 202	21,63
MARGE SUR MISES & MAT	1 157 837	1 091 557	66 281	6,07
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	45 720	44 370	1 350	3,04
Salaires et Traitements	581 271	483 349	97 922	20,26
Charges sociales	191 525	156 364	35 161	22,49
Amortissements et provisions	85 435	79 751	5 683	7,13
Autres charges	472	14 796	-14 324	-96,81
Total	904 423	778 631	125 793	16,16
RESULTAT D'EXPLOITATION	253 414	312 926	-59 512	-18,92
Produits financiers				
Charges financières	7 345	8 399	-1 053	-12,54
Résultat financier	-7 345	-8 399	1 053	-12,54
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	246 069	304 527	-58 458	-19,20
Produits exceptionnels		1 201	-1 201	-100,00
Charges exceptionnelles	1 281	1 074	207	19,24
Résultat exceptionnel	-1 281	127	-1 408	NS
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	74 853	102 224	-27 371	-26,78
RESULTAT DE L'EXERCICE	169 935	202 430	-32 495	-16,05

SARL MAISON BALLESTER SENECHAL

COMPTES ANNUELS

Periode du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL MAISON BALLESTER SENECHAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 915 397 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 169 935 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/03/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Règles et méthodes comptables

- Taux d'actualisation : 1.04 %
- Taux de croissance des salaires : 0.90 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018
- Hypothèse de départ : 100% à l'initiative du salarié
- Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 557 675 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 19 284 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	300 000			300 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 800			18 800
Immobilisations incorporelles	318 800			318 800
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	139 531			139 531
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 780	621		35 401
- Installations générales, agencements aménagements divers	36 573			36 573
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	210 885	621		211 506
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 770			1 770
Immobilisations financières	1 770			1 770
ACTIF IMMOBILISE	531 455	621		532 076

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
--	----------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------

Ventilation des augmentations

Virements de poste à poste

Virements de l'actif circulant

Acquisitions

621

621

Apports

Créations

Réévaluations

Augmentations de l'exercice

621

621

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste

Virements vers l'actif circulant

Cessions

Scissions

Mises hors service

Diminutions de l'exercice

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
--	------------

Éléments achetés

Éléments réévalués

Éléments reçus en apport

Total

300 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	30 000	30 000		
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	-25 501	-24 307		10 192
Immobilisations incorporelles	4 499	5 693		10 192
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	17 557	11 806		29 363
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 936	8 401		31 337
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 980	8 980		33 960
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	65 473	29 187		94 660
ACTIF IMMOBILISE	69 972	34 880		104 853

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	À la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	100 838	84 294	16 544	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements	6 186	6 767		581
Total I	107 024	91 061	16 544	581
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				
Production stockée				

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 456 864 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant Total	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 770		1 770
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 340 773	1 340 773	
Autres	86 430	86 430	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	27 891	27 891	
Total	1 456 864	1 455 094	1 770

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	9 326
Total	9 326

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 53 411 Euro. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Créances et valeurs mobilières	53 410
TOTAL	53 410

Charges financières incluses dans le coût de production

Montant des intérêts inclus dans la valeur des stocks au bilan : 0 Euro

	Montant
TOTAL	

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 Euro décomposé en 1 200 titres d'une valeur nominale de 166,67 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 200	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 200	166,67

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 29/06/2018.

	Montant
--	---------

Report à Nouveau de l'exercice précédent

Résultat de l'exercice précédent

202 430

Prélèvements sur les réserves

Total des origines

202 430

Affectations aux réserves

190 429

Distributions

12 000

Autres répartitions

Report à Nouveau

Total des affectations

202 429

Tableau de variation des capitaux propres

	Saldo au 31/12/2017	Augmentation des réserves	Augmentations	Diminutions	Saldo au 31/12/2018
Capital	120 000		80 000		200 000
Réserve légale	871	10 121	10 121		10 992
Réserves générales	4 544	180 308	180 308	80 000	104 852
Report à Nouveau				-30 000	30 000
Résultat de l'exercice	202 430	-202 430	169 935	202 430	169 935
Dividendes		12 000			
Total Capitaux Propres	327 844		440 364	252 429	515 779

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 399 618 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	517 819	83 332	434 487	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	6 645	6 645		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 590 929	1 590 929		
Dettes fiscales et sociales	197 045	197 045		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	79 301	79 301		
Produits constatés d'avance	7 878	7 878		
Total	2 399 618	1 965 131	434 487	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 82 181

(**) Dont envers les associés 10 397

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 5 397 Euro.

Charges à payer

	Montant
Fourn - fnp	131 779
Interets courus sur emprunt	6 645
Prov congés payés	46 133
Prov rtt	2 333
Provision charges sur CP	18 084
Formation professionnelle	5 284
Taxe apprentissage	3 590
URSSAF des indépendants	17 948
Etat - cap	3 931
Total	235 727

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Compte 0 comptûter...	27 891		
Total	27 891		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA EXPLOITATION	7 878		
Total	7 878		

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 53 782 Euro.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

MAISON BALLESTER SENECHAL

Société À Responsabilité Limitée

Au capital de 200 000.00 Euros

Siège social : Bâtiment D1 cases 4 à 8 9 RUE DU MIN

59160 LOMME

821 074 671 RCS LILLE METROPOLE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 28 JUIN 2019**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 169 934.72 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|--------------|
| - Un résultat de | 169 934.72 € |
| - Une somme de | 8 496.74 € |
| représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale", | |
| - Soit un bénéfice distribuable de | 161 437.98 € |
| - Une somme de | 20 000.00 € |
| à titre de dividende, soit par part, | |
| un montant de | 10.00 € |
| - Et le solde, soit | 141 437.98 € |
| au compte "Autres réserves". | |

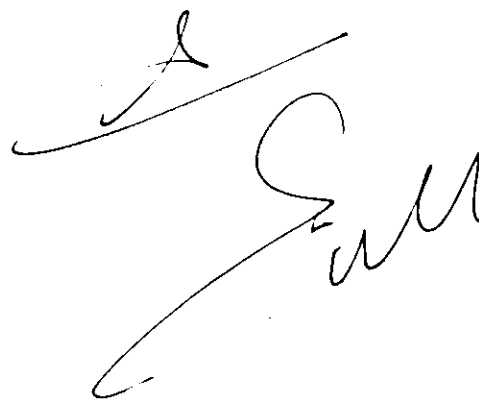
Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des exercices précédents, ont été les suivants :

03 C5

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2017	12 000.00	10.00	12 000.00	0.00	12 000.00	10.00
31/12/2016	0.00				0.00	
31/12/2015	0.00				0.00	

Copie certifiée conforme
La Gérance



MAISON BALLESTER SENECHAL

Société À Responsabilité Limitée

Au capital de 200 000.00 Euros

Siège social : Bâtiment D1 cases 4 à 8 9 RUE DU MIN

59160 LOMME

821 074 671 RCS LILLE METROPOLE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE EN DATE DU 28 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin, à dix heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance, faite par lettre recommandée en date du 13 juin 2019.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|-------------------------------------|-------------|
| - CEDRIC SENECHAL, propriétaire de | 1 001 parts |
| - DELPHINE LOISON, propriétaire de | 997 parts |
| - FRANCIS SENECHAL, propriétaire de | 2 parts |

soit un total de

2 000 parts

sur les deux mille (2 000) parts composant le capital social.

Monsieur Julien POULET, représentant KPMG SA, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est excusé.

Madame DELPHINE LOISON préside la séance en sa qualité de gérante associée.

Elle constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Ratification de la rémunération brute allouée à la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et des rapports du commissaire aux comptes et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société, ainsi que celle du rapport du commissaire aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 169 934.72 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	169 934.72 €
- Une somme de	8 496.74 €
représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",	
- Soit un bénéfice distribuable de	161 437.98 €
- Une somme de	20 000.00 €
à titre de dividende, soit par part,	
un montant de	10.00 €
- Et le solde, soit	141 437.98 €
au compte "Autres réserves".	

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2017	12 000.00	10.00	12 000.00	0.00	12 000.00	10.00
31/12/2016	0.00				0.00	
31/12/2015	0.00				0.00	

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de ratifier la rémunération brute allouée au cours de l'exercice à la gérance :

- Delphine LOISON : 34 500 € pour l'exercice écoulé
 - Cédric SENECHAL : 10 500 € pour l'exercice écoulé
- , outre le remboursement de leurs frais sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

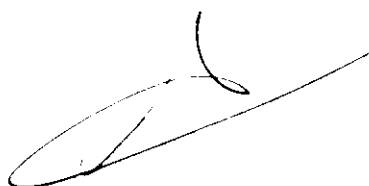
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance
Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

La gérance :

- Delphine LOISON
- Cédric SENECHAL





KPMG S.A.
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Maison Ballester Sénéchal SARL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Certifié conforme à l'original

Exercice clos le 31 décembre 2018

Maison Ballester Sénéchal SARL
Bâtiment D1 - cases 4 à 8 - 9 rue du Min - 59160 Lomme
Ce rapport contient 24 pages
Référence SM/NL



KPMG S.A.
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
92705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Maison Ballester Sénéchal SARL

Siège social : Bâtiment D1 - cases 4 à 8 - 9 rue du Min - 59160 Lomme
Capital social : € 200.000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Maison Ballester Sénéchal,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Maison Ballester Sénéchal SARL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

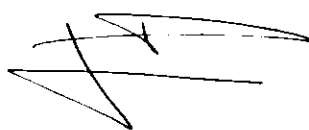
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 26 juin 2019

KPMG S.A.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Julien Poulet.

Julien Poulet

SARL MAISON BALLESTER SENECHAL

COMPTES ANNUELS

Periode du 01/01/2018 au 31/12/2018

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL MAISON BALLESTER SENECHAL relatifs à l'exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 18 pages, se caractérisent par les données suivantes :

**Montants en
Euro**

Total bilan	2 915 397
Chiffre d'affaires	14 367 919

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ROUBAIX
Le 29/03/2019

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	18 800	10 192	8 608	14 301
Fonds commercial (1)	300 000		300 000	270 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	139 531	29 363	110 168	121 974
Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 401	31 337	4 064	11 845
Autres immobilisations corporelles	36 573	33 960	2 613	11 593
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 770		1 770	1 770
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	532 076	104 853	427 223	431 483
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	6 186		6 186	6 767
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	100 838		100 838	84 294
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 340 773	53 411	1 287 362	1 232 982
Autres créances	86 430		86 430	36 252
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	979 466		979 466	835 164
Charges constatées d'avance (3)	27 891		27 891	6 705
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 541 584	53 411	2 488 174	2 202 164
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 073 660	158 263	2 915 397	2 633 647
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

31/12/2018 31/12/2017

CAPITAUX PROPRES

Capital	200 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 992	871
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	104 852	4 544
Report à nouveau	30 000	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	169 935	202 430
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	515 779	327 844

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs
 Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Provisions pour risques
 Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**DETTES (1)**

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	517 819	600 000
Emprunts et dettes financières diverses (3)	17 035	7 700
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 590 929	1 421 214
Dettes fiscales et sociales	197 052	257 950
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	68 904	18 939
Produits constatés d'avance (1)	7 878	
TOTAL DETTES	2 399 618	2 305 803

Ecart de conversion passif

(1) Dont à plus d'un an (a)	434 487	2 305 803
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 965 131	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Ventes de marchandises	14 332 883	11 914 399	2 418 483	20,30
Production vendue	35 037	31 545	3 492	11,07
Production stockée				
Subventions d'exploitation				
Autres produits	28 086	29 578	-1 492	-5,05
Total	14 396 005	11 975 522	2 420 483	20,21
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	12 131 340	9 989 553	2 141 788	21,44
Variation de stock (m/ses)	-16 544	-11 760	-4 784	40,68
Achats de m.p & aut.approv.	39 714	54 847	-15 133	-27,59
Variation de stock (m.p.)	581	-6 767	7 348	-108,58
Autres achats & charges externes	1 083 076	858 093	224 983	26,22
Total	13 238 168	10 883 965	2 354 202	21,63
MARGE SUR M/SES & MAT	1 157 837	1 091 557	66 281	6,07
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	45 720	44 370	1 350	3,04
Salaires et Traitements	581 271	483 349	97 922	20,26
Charges sociales	191 525	156 364	35 161	22,49
Amortissements et provisions	85 435	79 751	5 683	7,13
Autres charges	472	14 796	-14 324	-96,81
Total	904 423	778 631	125 793	16,16
RESULTAT D'EXPLOITATION	253 414	312 926	-59 512	-19,02
Produits financiers				
Charges financières	7 345	8 399	-1 053	-12,54
Résultat financier	-7 345	-8 399	1 053	-12,54
Opérations en commun				
RESULTAT COURANT	246 069	304 527	-58 458	-19,20
Produits exceptionnels		1 201	-1 201	-100,00
Charges exceptionnelles	1 281	1 074	207	19,24
Résultat exceptionnel	-1 281	127	-1 408	NS
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	74 853	102 224	-27 371	-26,78

RESULTAT NET D'IMPOTS 202 430 **202 430** **31 141**

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL MAISON BALLESTER SENECHAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 915 397 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 169 935 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/03/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Règles et méthodes comptables

- Taux d'actualisation : 1.04 %
- Taux de croissance des salaires : 0.90 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : INSEE 2018
- Hypothèse de départ : 100% à l'initiative du salarié
- Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 557 675 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 19 284 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	300 000			300 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 800			18 800
Immobilisations incorporelles	318 800			318 800
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	139 531			139 531
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	34 780	621		35 401
- Installations générales, agencements aménagements divers	36 573			36 573
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	210 885	621		211 506
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 770			1 770
Immobilisations financières	1 770			1 770

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		621		621
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Total des augmentations		621		621

Ventilation des diminutions

Virements de poste à poste
Virements vers l'actif circulant
Cessions
Scissions
Mises hors service

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/12/2018

Éléments achetés
Éléments réévalués
Éléments reçus en apport

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	30 000	30 000		
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	-25 501	-24 307		10 192
Immobilisations incorporelles	4 499	5 693		10 192
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	17 557	11 806		29 363
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	22 936	8 401		31 337
- Installations générales, agencements aménagements divers	24 980	8 980		33 960
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	65 473	29 187		94 660

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	100 838	84 294	16 544	
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements	6 186	6 767		581
Total I	107 024	91 061	16 544	581
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
Total II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
Total III				

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 456 864 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 770		1 770
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 340 773	1 340 773	
Autres	86 430	86 430	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	27 891	27 891	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	9 326

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 53 411 Euro. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Créances et valeurs mobilières	53 410

Charges financières incluses dans le coût de production

Montant des intérêts inclus dans la valeur des stocks au bilan : 0 Euro

	Montant
--	---------

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 200 000,00 Euro décomposé en 1 200 titres d'une valeur nominale de 166,67 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 200	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 200	166,67

Notes sur le bilan

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 29/06/2018.

Montant

Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	202 430
Prélèvements sur les réserves	

Affectations aux réserves	190 429
Distributions	12 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	120 000		80 000		200 000
Réserve légale	871	10 121	10 121		10 992
Réserves générales	4 544	180 308	180 308	80 000	104 852
Report à Nouveau				-30 000	30 000
Résultat de l'exercice	202 430	-202 430	169 935	202 430	169 935
Dividendes		12 000			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 399 618 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	517 819	83 332	434 487	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	6 645	6 645		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 590 929	1 590 929		
Dettes fiscales et sociales	197 045	197 045		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	79 301	79 301		
Produits constatés d'avance	7 878	7 878		
	2 399 618	1 905 181	434 487	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	82 181			
(**) Dont envers les associés	10 397			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 5 397 Euro.

Charges à payer

	Montant
Fourn - fnp	131 779
Interets courus sur emprunt	6 645
Prov congés payés	46 133
Prov rtt	2 333
Provision charges sur CP	18 084
Formation professionnelle	5 284
Taxe apprentissage	3 590
URSSAF des indépendants	17 948
Etat - cap	3 931

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Compte Ó complÚter...	27 891		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PCA EXPLOITATION	7 878		

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 53 782 Euro.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.